

# RENTRÉE DES COLLÈGES 2023 / 2024

## 1 Les collèges des Hautes-Pyrénées

Les chiffres-clés  
Le budget

## 2 Les travaux

Les investissements de l'été 2023

## 4 La restauration

Qualité des menus et soutien aux boursiers

## 6 L'accompagnement de projets éducatifs

Parc informatique  
Accès au sport  
« Orchestre à l'école »  
Sorties pédagogiques  
Fête des 3<sup>èmes</sup>

# LES COLLÈGES DES HAUTES-PYRÉNÉES

## CHIFFRES-CLÉS :

→ **18 collèges publics gérés par le Département** (les cités scolaires d'Argelès-Gazost et Vic-en-Bigorre sont gérées par la Région).

→ **Près de 7 500 élèves** inscrits dans les collèges publics, des effectifs stables.

→ **160 agents titulaires du Département** au service exclusif des collégiens :

- 10 agents d'accueil
- 36 cuisiniers
- 21 agents de maintenance
- 93 agents polyvalents d'entretien et de restauration.

19 agents des collèges affectés à des missions d'entretien et de restauration ont été recrutés dans le cadre d'un contrat « parcours compétences emploi » (PCE). Ces contrats permettent à des bénéficiaires du RSA d'être accompagnés vers le retour à l'emploi en bénéficiant d'un suivi des travailleurs sociaux du Département et d'un parcours de formation adapté. Depuis 2021, 4 agents en contrat PCE ont été nommés sur des emplois permanents.

→ **Environ 1,1 million de repas** sont produits chaque année par les équipes de restauration des collèges, soit environ 6 000 repas par jour confectionnés pour les collégiens et le personnel des établissements. 1 300 repas quotidiens sont par ailleurs produits pour les écoles des communes rurales.

## UN BUDGET ÉDUCATION DE 18,89 M €

→ **7,2 M €** de travaux dans les collèges en 2023.

→ **6,47 M €** de masse salariale et **2,67 M €** de dotation de fonctionnement (frais d'énergie, contrats d'entretien et de maintenance, frais liés aux activités éducatives et pédagogiques) pour les 20 collèges publics.

→ **1,3 M €** de dotation de fonctionnement pour les 6 collèges privés, y compris les frais de personnel.

→ **730 000 €** pour l'achat de matériels de cuisine (fours, sauteuses, chaînes de self, matériel de laverie...).

→ **349 000 €** pour l'amélioration des réseaux informatiques dans les collèges.

→ **170 000 €** d'aides aux communes pour les équipements sportifs utilisés par les collégiens.

# LES TRAVAUX



## LES OPÉRATIONS EN COURS : UN TOTAL DE 7,2 M € INVESTIS EN 2023

### → Opérations de rénovation thermique

- *Collège Voltaire, Tarbes*  
dernière phase en cours : budget total  
**1 000 000 €**
- *Collège Paul Eluard, Tarbes*  
livraison fin novembre 2023 : **300 000 €**
- *Collège du Val d'Arros, Tournay*  
dernière phase en cours : budget total  
**800 000 €**
- *Collège Jean Jaurès, Maubourguet*  
Rénovation thermique - changement des  
menuiseries extérieures : **325 000 €**

### → Collège Victor Hugo, Tarbes

Rénovation des façades, tranche 2 (bâtiments C, B et E), livraison décembre 2023  
Rénovation des façades, tranche 3 (bâtiments D et G), livraison décembre 2024  
Coût total de l'opération : **945 000 €**

### → Collège Beaulieu, Saint Laurent de Neste

Livraison en septembre 2023 du bâtiment de la demi-pension (rénovation et extension) :  
**800 000 €**

### → Cité scolaire La Serre de Sarsan, Lourdes

Requalification de l'entrée principale (livrée en mars 2023) et du préau (livraison décembre 2023) : **600 000 €**

### → Collège Maréchal Foch, Arreau

Rénovation de l'entrée principale (travaux de septembre 2023 à janvier 2024) : **200 000 €**

### → Cité scolaire d'Argelès-Gazost

Réhabilitation des logements, économies d'énergie et façades, équipements sportifs et sécurisation des accès : **800 000 €** en 2023

# LES TRAVAUX

## DÉPLOIEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE : 1,62 M €

Le Département a lancé un programme de déploiement d'équipements photovoltaïques dans 6 de ses établissements. Les collèges de La Serre de Sarsan (Lourdes), de la Barousse (Loures-Barousse), Paul Valéry (Séméac), Pyrénées, Victor Hugo et Paul Eluard (Tarbes) sont en cours d'équipement en panneaux photovoltaïques (installation de juin à novembre 2023).

Ces installations photovoltaïques pourront permettre aux établissements d'être en autoconsommation à hauteur de 45% de leurs besoins en électricité. Le surplus d'énergie pourra également être revendu afin de diminuer la facture énergétique des bâtiments.

→ A ces opérations d'investissement spécifiques, s'ajoute la réalisation d'un programme annuel de gros entretien et de grosses réparations dans l'ensemble des collèges **pour un montant total de 1,4 M €**.

### → Autres opérations :

Raccordement du collège Astarac-Bigorre (Trie sur Baïse) au réseau de chaleur urbain (travaux réalisés d'avril à septembre 2023). Le coût du raccordement, de la modernisation des installations électriques et de la mise en œuvre d'une gestion technique des bâtiments, évalué à 129 644 €, a été ramené à 56 640 € à la suite de la prise en compte des Certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le Département accompagne financièrement les communes pour les travaux de réhabilitation ou amélioration de leurs équipements sportifs mis à la disposition des collégiens. 3 communes ont été accompagnées pour un montant de 170 000 €.

Poursuite du programme de renouvellement des chaudières dans les collèges : 2,8 M € engagés sur 6 ans.

Le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) en cours, voté par l'Assemblée départementale, représente un budget de plus de 20 M€ affecté aux collèges pour les 4 années à venir. Il comprend notamment des travaux sur les collèges Massey à Tarbes et le collège de la Barousse à Loures Barousse, ainsi que des travaux d'amélioration énergétique, de rénovation intérieure, de maintenance et d'entretien général.

# LA RESTAURATION :

## 400 000 € INVESTIS POUR GARANTIR UN SERVICE DE QUALITE ET PRESERVER LE BUDGET DES FAMILLES



### DEUX PRIORITES : GARANTIR UNE ALIMENTATION SAINES ET EQUILIBREE. FAVORISER LES CIRCUITS COURTS

Le Département confectionne environ 6 000 repas par jour de classe pour les collégiens scolarisés dans les collèges publics. Les 18 collèges publics gérés par le Département possèdent chacun leur propre cuisine. 36 cuisiniers (chefs et seconds) et 93 agents d'entretien et de restauration contribuent à la production et au service de ces repas.

→ **Une assiette de qualité servie aux collégiens grâce :**

- Au savoir-faire des agents.
- À l'utilisation, en priorité, de produits frais et de saison en favorisant l'approvisionnement local.
- Au respect de l'équilibre nutritionnel prévu par les textes et la validation des menus par une diététicienne.
- À du matériel de cuisine performant.
- A l'application de strictes règles d'hygiène (formation continue des agents et analyses régulières).

#### INFLATION : LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ

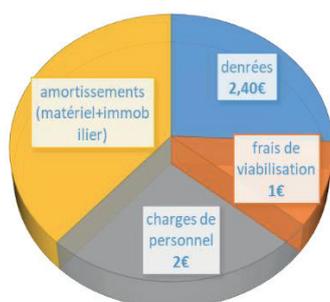
Au regard de l'inflation déjà subie entre septembre 2022 et mai 2023 (+ 10 %) sur les produits alimentaires, **le Département a décidé, comme en 2023, de ne pas faire peser la totalité de la hausse à l'ensemble des familles. La collectivité prendra en charge la moitié de l'inflation pour les tarifs de restauration de 2024.**

→ **Le prix d'un repas facturé aux familles s'élèvera ainsi à 3,60 € en 2024 contre 3,40 € en 2023 (base forfait demi-pensionnaire sur 4 jours).**

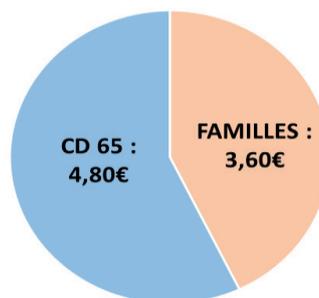
→ **La participation financière du Département s'élève à 4,80 €, soit 57 % du coût total d'un repas (environ 8,40 €).** Cette prise en charge représente une dépense annuelle d'environ 4,14 M€.

# LA RESTAURATION

## COÛT TOTAL D'UN REPAS



## RÉPARTITION DU COÛT TOTAL D'UN REPAS



Depuis 2023, le Département a instauré un « bouclier tarifaire » sur le prix des repas facturés aux familles des collégiens. Ce dispositif représente **une compensation financière de 0,30 € par repas, soit une dépense d'environ 265 000 € pour le Département en 2024.**

## UNE AIDE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELEVES BOURSIERS

**Afin d'aider les familles les plus modestes, le Département a instauré un nouveau dispositif d'aide financière pour les élèves boursiers.**

Cette aide annuelle est comprise entre **45 € et 80 €** en fonction de l'échelon de la bourse d'Etat (échelon 1 : 45 €, échelon 2 : 65 €, échelon 3 : 80 €). Elle sera réservée aux familles répondant aux critères suivants :

- Avoir un enfant demi-pensionnaire (DP4 ou DP5) scolarisé dans un collège public du département de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> et ayant le statut boursier.
- Résider dans les Hautes-Pyrénées.

L'impact financier de cette nouvelle mesure est évalué à **105 000 € pour le Département en 2024.**

## AIDE A L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

**Une aide financière de 0,10 € par repas** est attribuée par le Département pour soutenir les efforts des chefs cuisiniers qui s'approvisionnent en produits locaux. Cette aide est versée lorsque les menus servis comprennent au moins 40 % de denrées locales.

→ 35 000 € sont affectés par le Département à ce dispositif incitatif.

# LA RESTAURATION



## LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le Département mobilise les collèges pour lutter contre le gaspillage alimentaire. **10 établissements se sont lancés dans la démarche : les collèges Voltaire et Victor Hugo à Tarbes, La Serre de Sarsan à Lourdes, Beaulieu à Saint-Laurent-de-Neste, Gaston Fébus à Lannemezan, Paul Valéry à Séméac, Maréchal Foch à Arreau, Blanche Odin à Bagnères-de-Bigorre, Astarac-Bigorre à Trie-sur-Baïse et Val d'Arros à Tournay.** Chaque établissement est signataire d'une charte d'engagement et décide de la conduite à adopter en fonction des habitudes de consommations constatées dans son restaurant scolaire.

Cet accompagnement se traduit par :

- Un diagnostic des pratiques en cuisine et au self avec notamment la pesée des aliments sur une période donnée.
- Des actions de sensibilisation auprès des élèves et des cuisiniers.
- Des actions concrètes : gestion des quantités, retrait de certaines recettes, meilleure gestion du pain, échanges cuisiniers / collégiens.

Une réduction d'environ 4 kg de nourriture jetée par élève et par an a été constatée dans les établissements participants, soit une économie de près de 4 000 € pour les collèges. L'objectif du Département est d'étendre cette démarche à l'ensemble de ses collèges.

# L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ÉDUCATIFS



## NUMÉRIQUE : UN PARC INFORMATIQUE MODERNE

Le Département déploie une politique ambitieuse pour favoriser l'accès aux équipements numériques à tous les collégiens. Un investissement régulier permet à la collectivité de disposer d'un des parcs informatiques les plus modernes, adapté aux usages actuels des outils numériques.

## L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES COLLÈGES EN CHIFFRES :

- 200 bornes wifi
- 1 930 ordinateurs
- 400 vidéoprojecteurs
- 1 195 tablettes
- 5 agents de maintenance informatique

**349 000 € ont été investis pour l'amélioration des réseaux informatiques dans les collèges en 2023.**

## L'ACCES AU SPORT :

**Union Nationale du Sport Scolaire** : Le Département soutient l'accès au sport en milieu scolaire en facilitant la prise en charge des déplacements sportifs des collégiens encadrés par l'Union Nationale du Sport Scolaire 65 (UNSS 65). Ces déplacements permettent à plus de 4 000 collégiens de pratiquer une trentaine de sports différents, notamment des activités de pleine nature. **Une subvention de 25 000 € est accordée par le Département au titre des déplacements ayant eu lieu durant l'année scolaire en cours.** L'UNSS bénéficie par ailleurs d'une aide au fonctionnement annuelle du Département d'un montant de 14 800 €.

**Sorties ski** : cette opération est menée auprès des classes de 6ème et de 5ème dans tous les collèges des Hautes-Pyrénées. **Entièrement gratuite pour les collégiens**, ces sorties leur permettent de découvrir et d'apprendre les bases du ski. Le transport est pris en charge par le Département. Les forfaits sont offerts par les stations et des loueurs de matériel mettent à disposition les équipements nécessaires. Les écoles de ski affectent des moniteurs gratuitement pour encadrer les débutants 2 heures par journée. Près de 800 élèves bénéficient de ce dispositif.

## « ORCHESTRE À L'ÉCOLE »

**Les collèges Desaix à Tarbes et du Val d'Arros à Tournay** ont adhéré au Projet « Orchestre à l'École ». Ce dispositif transforme une classe de cinquième en orchestre pour une durée de 3 ans. L'orchestre devient ainsi une matière à part entière dans l'emploi du temps des élèves. Ils reçoivent en moyenne 1 heure de cours d'instrument et 1 heure de cours d'orchestre par semaine.

Les professeurs d'écoles de musique ou de conservatoires se déplacent au sein des établissements scolaires et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de l'Education Nationale. Les élèves, qui pour la majorité d'entre eux n'ont jamais fait de musique, jouent dès le début en orchestre. Les professeurs adaptent leur pédagogie et utilisent un répertoire spécifiquement créé pour atteindre un niveau musical de qualité, indispensable à la valorisation des élèves. Le Département a accompagné les deux collèges au titre de la 3<sup>ème</sup> et dernière année pour un montant total de 6 000 €.



## UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER POUR LES SORTIES PÉDAGOGIQUES

Le Département accompagne financièrement les collèges organisant des sorties pédagogiques à l'Abbaye de l'Escaladieu. A partir de cette année scolaire, la collectivité apportera également un soutien aux établissements proposant des sorties au Pic du Midi.

## LA FÊTE DES 3<sup>EMES</sup>

Le vendredi 8 septembre, plus de 200 élèves des collèges du Val d'Arros, Pierre Mendès France, Blanche Odin, Desaix, Paul Eluard et Voltaire se retrouveront pour la première fois à l'Hôtel du Département pour présenter 6 projets réalisés au cours de leur année scolaire 2022-2023. Au programme, de la danse, du chant, une fanfare, un orchestre, de la lecture, des ateliers et expositions, un débat autour de podcasts.

### CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES

Tél. : 05 62 56 78 44 - [julien.courdesse@ha-py.fr](mailto:julien.courdesse@ha-py.fr)